

SESSION 2016

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

SECONDE ÉPREUVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

« Depuis sa création en 1998 par la loi relative à la lutte contre les exclusions, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) s'est attaché à élaborer une série d'indicateurs destinés à mettre en évidence les multiples facteurs de la pauvreté et de l'exclusion sociale...

L'ONPES a ainsi ouvert la réflexion sur la dimension relative de l'exclusion sociale, mais aussi sur ses aspects qualitatifs et non monétaires.

Au cours de ces dernières années, de nouvelles approches de l'exclusion sociale ont mis l'accent sur les exigences propres à la participation à la société : sur les questions liées au bien-être individuel ou collectif, sur les conditions d'un accès effectif aux biens ou services permettant que chacun puisse accomplir tout son potentiel de réalisation, y compris sa participation à la vie sociale. »

Extrait du rapport de l'ONPES 2014-2015 : « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale »

A l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances :

1. Présenter la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France en cernant les enjeux et les limites des dispositifs et moyens mis en place.
2. Proposer des démarches pédagogiques, dans une perspective d'enseignement en baccalauréat professionnel « Services de Proximité et Vie Locale », permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits du référentiel fournis en annexe 1.

Dossier documentaire :

ANNEXE 1 : Extraits du référentiel du baccalauréat professionnel « Services de Proximité et Vie Locale » (champ d'activités A1 ; champ d'activités A2 ; savoirs associés)

ANNEXE 2 : « Les chiffres oubliés des besoins essentiels » extrait de l'interview de Jérôme Vignon, président de l'ONPES - Sources : www.histoiresordinaires.fr - www.onpes.gouv.fr

ANNEXE 3 : « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale » - Source : extrait de la lettre Onpes n°1 – mai 2015 - www.onpes.gouv.fr

ANNEXE 4 : La pauvreté monétaire - Source : extrait Portrait social de la France – Insee - édition 2014

ANNEXE 5 : Pourquoi la mesure de la pauvreté monétaire ne suffit pas ? - Source : extrait Insee en bref – pour comprendre la mesure de la pauvreté – septembre 2014

ANNEXE 6 : Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale – fiche de synthèse – dossier de presse du 22 janvier 2013 - Source : <https://travail-emploi.gouv.fr>

ANNEXE 7 : Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1300 quartiers prioritaires - Source : extrait Portrait social de la France – Insee – édition 2014

ANNEXE 8 : « Rallye toi aux jardins, ou l'art de cultiver la rencontre » à Villiers-le-Bel - fiche expérience mars 2015 - Source : i.ville.gouv.fr/ fiches d'expérience et outils méthodologiques 2015

ANNEXE 9 : « Faire bénéficier les habitants des quartiers d'un événement majeur : le Livre sur la Place » Source : i.ville.gouv.fr/ fiches d'expérience et outils méthodologiques 2015

**Extraits du référentiel du baccalauréat professionnel
« Services de Proximité et Vie Locale »**

A1 : ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET D'AIDE A L'INTÉGRATION

C 3 - GÉRER			
<i>Unité</i>	Être capable	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C 3 – 2 PLANIFIER ET ORGANISER DES ACTIVITÉS			
	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les objectifs des activités au regard des besoins et/ou demandes recensés - programmer les différentes étapes - contacter les intervenants potentiels - préparer les supports nécessaires aux activités (documentation, matière d'œuvre, matériels..) 	Situation réelle ou simulée Projet de la structure Listing des intervenants Echancier, budget Outils de communication Outil informatique Ressources : réglementation, documentation, matière d'œuvre, matériels ...	Planification réaliste des activités Programmation cohérente des activités Respect des contraintes réglementaires (encadrement, sécurité, ...), économiques et temporelles
C 4 - METTRE EN ŒUVRE UN PROJET, RÉALISER DES ACTIONS			
C4 – 3 PARTICIPER AU DÉROULEMENT D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS			
	<ul style="list-style-type: none"> - aider à la mise en place d'activités en réponse à des besoins repérés - mettre en œuvre des techniques d'animation de groupe - animer des activités d'animation, des rencontres dans les limites fixées par la structure - assister un professionnel dans l'animation d'ateliers, d'actions - promouvoir les activités des lieux d'écoute, des lieux d'information, ... 	Situation réelle ou simulée Projet de la structure Projet d'un groupe Projet individualisé Outils informatique et de communication	Attitude dynamique Respect des contraintes réglementaires Animations réalisées dans la limite de ses compétences Prise en compte de la capacité des personnes
C 4 – 4 CONTRIBUER AU PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS LOCAUX			
	<ul style="list-style-type: none"> - participer au fonctionnement d'un réseau local par des rencontres, par un partage des informations ... - participer à des réunions avec des partenaires locaux (développement de projets communs, coordination des interventions...) 	Listing des acteurs locaux en lien avec les objectifs des activités Projets des différents partenaires	Création et entretien de liens avec les différents acteurs Implication dans des projets communs Respect des champs d'intervention et des compétences mutuelles

**ACTIVITÉ A2 : ACTIVITÉS PARTICIPANT À LA SOCIALISATION
ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ**

C 3 – GÉRER

<i>Unité</i>	Être capable	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	C 3 – 1 ÉLABORER OU CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ACTIVITÉS OU D'UN PLAN D' ACTIONS		
	<ul style="list-style-type: none"> - formuler des suggestions - présenter les objectifs principaux de tout ou partie d'un projet d'activités ou d'actions - prévoir un échéancier des différentes phases - proposer une estimation du coût de tout ou partie d'un projet 	Situation réelle ou simulée Cahier des charges Échéancier Éléments du budget	Présentation claire des objectifs Proposition d'un échéancier respectant les différentes contraintes Estimation réaliste du budget
	C 3 – 2 ORGANISER DES ACTIVITÉS, DES RENCONTRES, DES SORTIES		
	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les activités à mettre en place, les ressources nécessaires, les moyens... - programmer les différentes étapes de mise en place d'activités - contacter les intervenants potentiels 	Situation réelle ou simulée Listing des intervenants potentiels Échéancier, budget Projet de la structure Ressources : réglementation, documentation Outils de communication Outil informatique	Planification réaliste des activités Respect des contraintes réglementaires (encadrement, sécurité, ...), économiques et temporelles
	C 4 – METTRE EN ŒUVRE UN PROJET, RÉALISER DES ACTIONS		
	C 4 – 1 PARTICIPER AU DÉROULEMENT D'ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES OU D'ATELIERS ÉDUCATIFS, D'ACTIVITÉS DE VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES		
	<ul style="list-style-type: none"> - définir les objectifs des activités au regard des besoins et/ou demandes recensés - accompagner les publics lors de sorties - aider à l'animation d'activités 	Situation réelle ou simulée Différents types d'activités Fiches techniques, fiches d'activités Ressources : réglementation, documentation	Attitude dynamique, sécuritaire Respect des contraintes réglementaires Respect de ses limites de compétences
	C 4 – 2 ANIMER DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES OU DES LIEUX DE VIE SOCIALE		
	<ul style="list-style-type: none"> - aménager un lieu de vie, un local - proposer des activités en lien avec les objectifs de l'association, de la structure - préparer les matériels et locaux nécessaires à l'animation - animer des activités ludiques, récréatives, éducatives dans le cadre fixé par le contexte professionnel et dans la limite des compétences 	Situation réelle ou simulée Statuts et objectifs d'associations Lieux de vie sociale Fiches techniques, fiches d'activités	Attitude dynamique Déroulement des activités dans un cadre sécurisé Respect des contraintes et des limites de compétences
	C4 – 4 IDENTIFIER SA PLACE, SES ACTIVITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET, DANS UNE ÉQUIPE, UN PARTENARIAT		
	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les circuits hiérarchiques, professionnels et de partenariat - s'intégrer au travail d'une équipe - identifier les différentes phases d'un projet - situer son intervention dans la limite de ses compétences - inscrire ses possibilités d'action au regard des autres partenaires 	Situation réelle ou simulée Organigramme de l'équipe, de la structure employeur Dispositifs partenariaux Domaines de compétences des différents partenaires Différents projets et compétences nécessaires	Identification correcte des différents interlocuteurs : professionnels, bénévoles, ... Prise en compte des différents acteurs Insertion dans une équipe Intervention respectant ses limites de compétences

SAVOIRS ASSOCIÉS S 1
ENVIRONNEMENT SOCIAL DE L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
2 - Connaissance sociologique et psychologique des publics : besoins, comportements	
2 – 1 Publics <ul style="list-style-type: none"> • Personnes en situation de précarité • Personnes en situation d'isolement 	Pour chaque type de public : <ul style="list-style-type: none"> • définir les caractéristiques spécifiques, • énoncer les besoins particuliers • dégager leur place dans la société - Expliciter les notions de précarité, isolement - Identifier, à partir de situations professionnelles, les causes et les conséquences de la précarité, de l'isolement
3 - Faits sociétaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Groupes et milieux sociaux, identité sociale, statut social • Normes sociales, règles, valeurs, codes culturels (faits religieux, ...) • Notions d'appartenance, processus de socialisation • Processus d'intégration, d'insertion, d'exclusion, de marginalisation • Lien social : création et maintien du lien social, liens inter générations 	A partir de situations professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les notions de normes, valeurs, codes culturels, intégration, exclusion, socialisation - Identifier quelques normes de références de la société actuelle - Caractériser les comportements socio-culturels des populations rencontrées : personnes en situation de précarité - Recenser les facteurs individuels ou sociaux qui concourent à l'intégration, à l'exclusion ou à la marginalisation (travail, famille, logement, précarité, délinquance, ...) - Énoncer les mesures qui peuvent être prises pour prévenir l'exclusion et la marginalisation - Proposer, pour des situations données, des moyens de créer du lien social
4 – Aménagement du territoire, environnement et cadre de vie	
<ul style="list-style-type: none"> • Politiques territoriales, politique de la ville 	- Énoncer les grandes déclinaisons de la politique de la ville et de la politique territoriale sur le territoire d'exercice : objectifs, actions, mise en œuvre, ...

SAVOIRS ASSOCIÉS S 2
MILIEUX PROFESSIONNELS ET MODES D'INTERVENTION

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
4 – Structures locales participant aux besoins de la population :	
<ul style="list-style-type: none"> • services de santé, services sociaux, services médico-sociaux • services d'urgence • services pour l'emploi, l'insertion • services socioculturels, de loisirs, d'information • structures d'accueil et d'hébergement : logements sociaux, foyers de jeunes travailleurs ... 	A partir d'études de cas ou de situations professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - repérer les diverses structures qui participent au développement de la vie locale et au maintien du lien social - identifier leurs missions, les situer dans le contexte des politiques locales en lien avec la politique nationale et la politique européenne - justifier les services proposés en lien avec les besoins des populations - identifier la diversité et la spécificité des compétences professionnelles qui participent à ces missions - justifier les enjeux de la mise en réseaux des structures et des dispositifs dans les offres de services de proximité

<p>5 – Organisation de réseaux de structures et de dispositifs dans le cadre des politiques de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structures locales : structures communales, communautés de communes, établissements publics de coopération intercommunale ... • dispositifs partenariaux : cellules, observatoires, comités, conseils ... 	
<p>7 - Organisation des actions et des modes d'interventions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de structures, projet d'équipes, projet du professionnel • Méthodologie de la démarche de projet : identification de la demande, analyse du besoin et du contexte, diagnostic, conception, réalisation, évaluation de l'action et du résultat obtenu 	<p>Dans un contexte professionnel donné,</p> <ul style="list-style-type: none"> - différencier les différents niveaux d'élaboration d'un projet, les finalités visées - mettre en relation le projet d'une structure / d'un service / d'un dispositif avec le projet d'équipe, avec le projet du professionnel - identifier les objectifs d'un projet, les acteurs, les moyens prévus, la place que doit occuper le professionnel <p>Pour une situation professionnelle relevant de la compétence du professionnel, présenter et justifier la démarche de construction et de réalisation d'un projet</p>

**SAVOIRS ASSOCIÉS S 4
TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE MÉDIATION SOCIALE**

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
<p>7 - Techniques d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur la psychologie des groupes (éléments affectifs, communication au sein des groupes, rôles, interactions, cohésion...) • Conduite de réunions <ul style="list-style-type: none"> + finalités des réunions + éléments facilitant la conduite d'une réunion + rôles et qualités de l'animateur + modalités de préparation, de conduite d'une réunion • Animation de groupes d'usagers <ul style="list-style-type: none"> + fonctionnement d'un groupe ; + rôles et qualités de l'animateur de groupe + modes d'animation ; modes de régulation 	<p>A partir de situations professionnelles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les caractéristiques et le fonctionnement d'un groupe, la composition d'une équipe, d'un public participant à une réunion - définir les objectifs d'un travail collectif (en équipe, en groupe, en réunion) - justifier les modes d'animation d'une équipe, d'une réunion, d'un groupe (directif, participatif) - expliciter les facteurs qui conditionnent la réussite d'une activité d'animation

**SA1 - SAVOIRS ASSOCIÉS SPÉCIFIQUES AU CHAMP D'ACTIVITÉ
ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET D'AIDE A L'INTÉGRATION**

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
1 - CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
<p>1 – 2 Typologie des actions en fonction des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • actions d'aides spécifiques en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé ... • actions d'alphabétisation • actions périscolaires : accès aux services culturels, aux équipements sportifs, aux équipements de loisirs (cinéma, bibliothèque, musée, ...) ... 	<p>A partir de situations professionnelles, mettre en relation la finalité des actions, leur complémentarité, les moyens mis à disposition avec les besoins des publics et les résultats attendus</p>

<p>1 – 3 Modes d'interventions des professionnels et des structures partenaires dans le réseau local</p> <ul style="list-style-type: none"> • structures partenaires : rôles spécifiques, mode de fonctionnement du partenariat • compétences des différents professionnels et complémentarité sur le territoire • synergie d'actions entre structures et entre professionnels • modalités d'intervention : concertation, travail en équipe, partage des activités, partage des d'informations ... 	<p>A partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les différentes structures partenaires d'une action et leur mode de contribution - définir les modalités d'intervention spécifiques des divers professionnels sur un territoire pour une action donnée - situer les rôles du professionnel parmi ceux des autres intervenants (enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de santé ...) et justifier les limites de compétences - énoncer les conditions nécessaires pour conduire de manière efficace, des actions coordonnées dans un réseau local
<p>2 – CADRE ORGANISATIONNEL DES ACTIONS PROPOSÉES</p>	
<p>2-1 Réglementation relative à l'organisation d'actions collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréciation des risques • Réglementation relative à la sécurité des personnes et des biens, à l'encadrement, • Démarches administratives (assurances, autorisations, responsabilités engagées ...) 	<p>A partir d'actions données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier dans un contexte réglementaire donné, les risques liés au déroulement d'actions (origine des risques, conséquences, moyens de prévention, de protection ...) - indiquer les démarches administratives à effectuer (objet de la démarche, instances à contacter, délais, documents obligatoires ...)
<p>2 – 2 Conditions matérielles nécessaires aux déroulements des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • locaux : fonctionnalité, convivialité, confidentialité, sécurité ... ; • équipements liés aux activités : matériels, matières d'œuvre • intervenants et personnels techniques • budget d'une action, composantes du coût ; sources du financement 	<p>Pour une action professionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier son organisation des espaces, les aménagements à prévoir, les équipements nécessaires et les intervenants en fonction du projet, dans la limite du budget accordé et des contraintes - estimer le coût d'une action à partir des éléments fournis par la structure - repérer les différentes sources de financement
<p>2 – 3 Organisation des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • planification d'ateliers ou d'actions individuelles • organisation d'activités : gestion du temps (rythmes, durées..), gestion des espaces • contraintes spécifiques liées à certains publics (accessibilité ...) 	<p>Pour une action professionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir et justifier des plannings d'actions (déroulement, intervenants...) - justifier l'organisation d'une activité en fonction de ses objectifs, des publics, du contexte et des résultats attendus
<p>3- MÉTHODES ET OUTILS</p>	
<p>3-3 Activités d'aide et de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'activités de soutien et d'aide à l'intégration • Pédagogie et situations d'apprentissage : notions et illustrations • Techniques d'expression, de visualisation... (symboles, gestes, illustrations...) • Supports destinés à des publics en difficulté de lecture, d'écriture ; outils d'auto-formation ... 	<p>A partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier les différentes phases d'un projet d'activités de soutien et d'aide à l'intégration : besoins du groupe, objectifs des activités et moyens envisagés, préparation matérielle, déroulement, évaluation des activités - expliciter les caractéristiques des supports et des outils utilisés et les mettre en relation avec les besoins spécifiques des publics

**SA2 - SAVOIRS ASSOCIÉS SPÉCIFIQUES AU CHAMP D'ACTIVITÉ
ACTIVITÉS PARTICIPANT A LA SOCIALISATION
ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ**

CONNAISSANCES	LIMITES DE CONNAISSANCES
1 - CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
<p>1-1 Cadre des interventions participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre politique <ul style="list-style-type: none"> + politique de la Ville + politiques locales et dispositifs contractualisés (contrats de ville ...) • Opérateurs publics de proximité : <ul style="list-style-type: none"> + communes, établissements publics de coopération intercommunale + Plateformes de services publics + bailleurs publics • Structures associatives locales (régies de quartiers, centres sociaux, maisons de jeunes et de la culture, missions locales, offices municipaux, offices de jumelage...) : <ul style="list-style-type: none"> + vie associative sur le territoire + rôles dans le dynamisme local, + importance du bénévolat, • Structures partenaires : <ul style="list-style-type: none"> + collectivités territoriales : département, région + services déconcentrés de l'état : affaires sanitaires et sociales, culture, éducation nationale, jeunesse et sports, justice ... + autres partenaires (transports, entreprises publiques, entreprises privées, offices de tourisme, musées...) 	<p>A partir de situations professionnelles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les objectifs d'une politique locale contribuant à la socialisation et au développement de la citoyenneté - identifier les dispositifs contractualisés, le territoire concerné, les publics concernés, les acteurs impliqués - différencier les rôles de la (ou des) structures opératrices et ceux des partenaires (mise à disposition de moyens matériels, de personnels, de financements...)
<p>1- 2 Typologie des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de solidarité : bourses aux vêtements, bourses aux jouets, banque alimentaire... • Actions culturelles : expositions, spectacles, débats, rencontres, échanges, stages d'initiation, portes ouvertes ... • Actions récréatives et festives : fêtes, brocantes, rencontres inter générations, rencontres interculturelles ... 	<p>A partir de situations professionnelles, justifier la finalité des actions de socialisation, de développement de la citoyenneté, leur contenu en fonction des publics concernés</p>
<p>1- 4 Modes d'interventions des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôles et place des divers acteurs impliqués dans la mise en place du réseau contribuant au développement de la socialisation et de la citoyenneté (structures d'appui et interlocuteurs ; professionnels, bénévoles ; partenaires financeurs, ...) • Conditions de réussite du fonctionnement : diagnostic partagé, concertation et projet commun entre partenaires, complémentarité des interventions, valorisation et respect des compétences, suivi, évaluation et adaptation ... 	<p>A partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliciter la complémentarité des acteurs - justifier les modalités d'intervention qui conduisent à des actions coordonnées - énoncer les conditions de réussite des actions coordonnées

2 – CADRE ORGANISATIONNEL DES ACTIONS PROPOSÉES

<p>2-1 Réglementation relative à la création d'espaces de vie sociale, à l'organisation d'actions de socialisation et de développement de la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité du public accueilli dans un espace, dans un local ... • Sécurité pour les sorties, les transports... • Sécurité lors de la mise en œuvre des actions • Démarches administratives (assurances, autorisations, déclarations obligatoires, responsabilités engagées ...) • Moyens de prévention et de protection (individuelle et collective) 	<p>Pour une action professionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier dans un contexte réglementaire donné, les risques liés au déroulement d'actions (origine des risques, conséquences, moyens de prévention, de protection ...) - présenter les démarches administratives à effectuer (objet de la démarche, instances à contacter, délais, documents obligatoires ...) - identifier les cas particuliers nécessitant des démarches spécifiques (utilisation de musiques, de films ...)
<p>2-2 Conditions matérielles nécessaires aux déroulements des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Locaux, espaces : fonctionnalité, sécurité ... ; • Equipements : matériels, matières d'œuvre • Intervenants, personnels techniques • Budget et composantes du coût d'une action ; financements 	<p>Pour une action professionnelle donnée, justifier, l'organisation des espaces, les aménagements à prévoir, les équipements nécessaires et les intervenants en fonction des publics concernés et dans la limite du budget accordé et des contraintes</p>
<p>2 - 3 Organisation des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification d'ateliers ou d'actions • Organisation d'activités : gestion du temps (rythmes, durées..), gestion des espaces • Contraintes spécifiques liées à certains publics (accessibilité ...) 	<p>Pour une action professionnelle donnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établir et justifier des plannings d'actions (déroulement, intervenants...) - justifier l'organisation d'une activité en fonction de ses objectifs, des publics, du contexte et des résultats attendus
<p>3- MÉTHODES ET OUTILS</p>	
<p>3-3 Animation d'un espace de vie sociale, d'un réseau de bénévoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de structures, projet d'actions de socialisation et de développement de la citoyenneté • Modes d'animation d'un réseau ; modes de régulation • Indicateurs du dynamisme de la structure (adhérents, actions....) • Outils de suivi : + carnet de bord, bilan annuel 	<p>A partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier dans le projet d'une structure les objectifs conduisant aux actions de socialisation, - justifier les différentes phases d'un projet d'actions contribuant à la socialisation : besoins du groupe, objectifs des activités et moyens envisagés, préparation matérielle, déroulement, évaluation - justifier les moyens à mettre en œuvre pour obtenir la participation des acteurs - énoncer les caractéristiques des supports et des outils utilisés et les mettre en relation avec les besoins spécifiques des publics

Le 6 novembre 2014 L'invité du mois. Cette interview mensuelle est réalisée en lien avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le CNLE.

LES CHIFFRES OUBLIENT LES BESOINS ESSENTIELS
Une interview de Jérôme Vignon, président de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Mesurer l'invisible, connaître pour mieux combattre, se saisir des données pour mieux comprendre... Voilà plus de 15 ans que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) s'efforce de rassembler des données, jusqu'alors disparates ou inaccessibles. Notre invité de novembre est Jérôme Vignon, président de l'Observatoire depuis 2010. Convaincu que « le travail de mesure contribue à façonner le progrès social », il se bat, avec passion, pour porter à la connaissance des décideurs et des citoyens les réalités vécues par les personnes confrontées à l'exclusion, la précarité et la pauvreté, pour donner à voir ce qui n'est pas vu... Pour que la mesure soit juste. (Rencontre organisée en lien avec le CNLE).

Visiblement, la pauvreté s'installe en France avec, selon les définitions adoptées, entre 5 et 8,6 millions de personnes. Pourtant, l'Insee enregistre une baisse du taux de pauvreté. Comment l'expliquer ?

L'indicateur choisi par l'Insee est celui de pauvreté monétaire. Effectivement, ce taux évolue de manière incompréhensible puisqu'il a baissé au cours de ces quatre dernières années alors qu'à l'évidence, tout le monde constate une aggravation concernant l'accès au logement, l'accès à la santé, l'endettement, la réduction du pouvoir d'achat, celle du reste pour vivre... L'ONPES a critiqué cette manière d'observer l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion, estimant qu'il manquait une marche pour rendre compte de la réalité.

Quelle est cette marche ?

Celle des indicateurs précoces ou qualitatifs qui ne peuvent pas être établis par la statistique publique. Il faut rappeler que l'Insee est le principal outil de la statistique publique, celle qui est garantie par les pouvoirs publics et qui bénéficie en principe d'une fiabilité exclusive. Un travail de fond est mené par l'Insee mais à partir d'une matière première qui présente quelques défauts. D'abord, elle est très complexe, présente une très grande variété d'indicateurs et de mesures ; ensuite, elle est très lente et présente des résultats datant parfois de plusieurs années. L'ONPES s'efforce de mettre de la simplicité et de la lisibilité dans les statistiques, ayant à cœur de représenter la sensibilité du public et celle des membres du CNLE. Il faut cependant reconnaître que les statisticiens de l'Insee prennent très à cœur ces problèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion et que, dans de nombreux domaines, ils ont été pionniers pour affiner la connaissance des situations.

Pour améliorer cette connaissance, et donc rendre visible cette partie de la population qui souffre, vous avez imaginé les budgets de référence... De quoi s'agit-il ?

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale trouvent qu'il est insuffisant de prendre comme principale mesure de la pauvreté et de l'exclusion ces indicateurs de pauvreté monétaire relatifs au seuil de 60 % du niveau de vie médian. En effet, ce seuil pose problème car il est purement conventionnel. Il décrète « pauvres » les personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française, en l'occurrence 940 € par mois pour une personne seule. Mais pourquoi pas 50 %, 60 %, 70 % ? Il y a là un malaise ! Nous avons donc proposé d'étudier de manière différente, en calculant les dépenses qui permettent de participer pleinement à la vie sociale. Quelle dépense faut-il assumer pour être inclus, en matière de logement, de santé, d'habillement, de culture, de transport, si on veut appartenir à la société, même si on est un enfant, un jeune... ? Par exemple, aujourd'hui, à partir de 16 ans, il faut un abonnement à un téléphone portable sinon, on n'entre pas en communication avec ses amis... Les budgets de référence sont donc une mesure qui n'est plus conventionnelle mais qui a un caractère objectif.

Comment avez-vous élaboré ces budgets de référence ?

Pour évaluer les dépenses nécessaires pour appartenir à la société dans laquelle on vit, l'ONPES a fait appel à un panel de citoyens. Nous avons demandé l'aide du CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, qui a été chargé de l'enquête, et à l'IRES, Institut de recherches économiques et sociales, qui a défini la méthodologie. Nous nous sommes appuyés sur ces deux instituts, dont la qualité scientifique est reconnue, pour recueillir l'opinion des Français et savoir ce qu'ils considèrent comme nécessaire pour vivre, non dans le luxe, mais en étant en phase avec la société dans laquelle ils sont immergés. Voilà ce que sont les budgets de référence : on ne mesure donc plus la pauvreté mais l'inclusion : qu'est-ce que cela signifie que d'être inclus ?

Rendre visibles ceux qui s'imposent des restrictions sans être reconnus « pauvres »**Vous allez donc ainsi rendre visible toute une catégorie de personnes dont on ne parle pas...**

Au-dessus du seuil de pauvreté, il y a une série de gens qui se serrent la ceinture. Pour se loger correctement, ils renoncent à des dépenses de loisirs ou à renouveler leur habillement... Nous voulons rendre visible cette catégorie de la population qui s'impose des restrictions sans pour autant être reconnue « pauvre ». L'exclusion, ce n'est pas seulement le manque, c'est aussi le non accès à des facilités qui peuvent être collectives et qui sont nécessaires pour pouvoir s'épanouir. Le mot « potentialité » est un mot-clé qui renvoie à l'apport de certains philosophes, économistes comme Amartya Sen qui a défini la théorie des capacités, c'est-à-dire l'ensemble des biens et des services, y compris immatériels, dont une personne ou une famille ont besoin pour pouvoir se sentir à sa place dans la société, reconnue pour ce qu'elle peut faire et en même temps, contributrice. On est loin d'une mesure tranchante par l'addition de chiffres. C'est le point de départ d'une réflexion assez profonde sur ce qu'est appartenir à la vie sociale (...).

Texte : Tugdual Ruellan (journaliste indépendant et conseil en communication)

Source : site www.histoiresordinaires.fr

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Mesurer la pauvreté. L'ONPES a été créé par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, nommée aussi loi Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Cette création répondait à une demande des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les exclusions. La pauvreté, c'est d'abord le refus de l'application des droits auxquels tous les citoyens doivent avoir accès. On a voulu alors une sorte de baromètre de mesure des avancées sur l'accès aux droits et sur la situation effective de la pauvreté et de l'exclusion.

Indépendance. L'ONPES est aujourd'hui constitué de 27 membres répartis en trois collèges, nommés par décret et présidé par une personnalité qualifiée. Ils se réunissent chaque mois, représentant des sensibilités différentes : scientifiques, universitaires, représentants d'associations, des pouvoirs publics, des principales administrations chargées de collecter les données comme l'Insee, la Drees, l'Education nationale, le ministère de la Santé... Ces spécialistes formulent des observations et éditent régulièrement rapports et préconisations. C'est un organisme indépendant.

Rapports et préconisations. L'ONPES rassemble les données relatives aux situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion jusqu'alors dispersées, sous-exploitées et difficilement accessibles au public. Il contribue au développement de la connaissance de ces phénomènes, notamment dans des domaines mal couverts par les études et des statistiques existantes. Il peut aussi faire réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, CNLE. Il diffuse enfin l'ensemble des informations recueillies sous la forme d'un rapport annuel sur la pauvreté et ses évolutions à destination du Premier ministre, du parlement et de l'ensemble du public.

Productions 2015. En janvier 2015, l'ONPES présentera son rapport à partir des budgets de référence. Il portera sur les questions des publics invisibles que la statistique couvre très mal. Il produira également une note en « contre-point » du rapport que le Gouvernement doit présenter à la suite des recommandations de François Chérèque : au programme, l'état d'avancement du programme d'action quinquennal lancé par Jean-Marc Ayrault. *Source : site: www.onpes.gouv.fr*